

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET FINANCEMENTS EUROPÉENS

ACTES DE LA JOURNÉE TECHNIQUE

Journée technique d'information et d'échanges

18 avril 2011 - Vaulx-en-Velin (69)



En partenariat avec :

grand parc
miribel jonage

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



À la source de cette journée :

L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) organise régulièrement des journées d'information et d'échanges d'expériences autour de la gestion concertée des milieux aquatiques.

Pour répondre à la demande de ses membres, l'ARRA a organisé une journée technique consacrée au thème des financements européens en lien avec la gestion des milieux aquatiques. Cette journée a rassemblé 75 participants.

Contexte :

Au travers de sa Politique de cohésion, de la Politique Agricole Commune 2 et des différents programmes d'intervention directs de la Commission, l'Union européenne offre son soutien aux opérations mises en place par les collectivités. Les structures gestionnaires de milieux aquatiques sont, elles aussi, éligibles à ces fonds.

Pour la période 2007-2013, la Région Rhône-Alpes bénéficie d'une enveloppe de 1,2 milliard d'euros au titre des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER) auxquels s'ajoutent les programmes de coopération territoriale (Interreg) et les programmes thématiques gérés directement par la Commission européenne (Life +).

La mise en œuvre d'opérations dans le cadre de ces programmes nécessite un important travail de préparation et un suivi rigoureux. Par ailleurs, elle implique souvent l'embauche d'un-e chargé-e de mission pour l'animation et le suivi technique et financier du projet.

Objectif :

- ▶ Fournir aux gestionnaires de milieux aquatiques les bases du fonctionnement des fonds européens et leur présenter les clés d'entrée dans les différents programmes.
- ▶ Apporter les fondamentaux d'une méthodologie de montage de projet européen.
- ▶ Présenter des retours d'expériences de financements européens mobilisés par des collectivités locales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de l'eau pour que les participants puissent échanger et bénéficier de leurs expériences.

Contenu :

La journée a débuté par une présentation générale des fonds européens applicables aux gestionnaires de milieux aquatiques.

Un exposé d'une méthodologie de base du montage de projet européen a ensuite été proposé aux participants pour leur fournir une vision pratique et pédagogique de la thématique.

Le reste de la journée a été consacré à trois retours d'expériences :

- ▶ le projet de coopération territoriale « Gén'i'Alp - Génie végétal en rivière de montagne »
- ▶ le projet Life Nature sur la Rivière d'Ain
- ▶ l'utilisation du fonds FEADER dans le cadre d'un contrat de rivière



Sommaire

<i>Programme de la journée</i>	<i>p4.</i>
<i>Remerciements</i>	<i>p5.</i>
<i>Introduction</i>	<i>p6.</i>

Financements européens : principaux fonds et modalités de financements	p8.
Le montage de projets européens	p15.



RETOURS D'EXPERIENCES

Un projet de coopération territoriale : « Géni'Alp - génie végétal en rivière de montagne	p21.
--	-------------

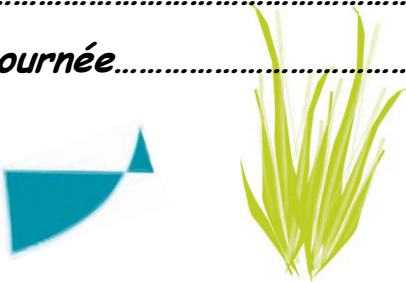
Life Nature sur la Rivière d'Ain	p29.
---	-------------

Utilisation du fonds FEADER et FEDER dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques	p33.
--	-------------

Liste des participants	p37.
-------------------------------------	-------------

Lexique	p39.
----------------------	-------------

Bilan des échanges de la journée	p40.
---	-------------



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 Financements européens : principaux fonds et modalités de financements

Éléments de compréhension du fonctionnement des fonds européens FSE, FEADER, FEDER et INTERREG : principes, règles d'éligibilité et modalités d'attribution. Repérage des programmes communautaires susceptibles d'apporter des financements aux gestionnaires de milieux aquatiques.

Aurélié BOUGEL - Région Rhône-Alpes

Anne RIOU - Plateforme Régionale Développement Rural

10:30 Le montage de projets européens

Présentation d'une méthodologie du montage de projet européen : identification des principales étapes et méthodes de construction d'un projet.

Olivier FERRY - Office National des Forêts (ONF)

11:30 Un projet de coopération territoriale : « Génie'Alp - Génie végétal en rivière de montagne »

Dans le cadre du programme Interreg Franco-Suisse, des organismes de recherche, syndicats de rivière, collectivités et l'Association Rivière Rhône Alpes ont monté en commun le projet Génie'Alp. Présentation des étapes du montage, du management et des principales actions. Zoom sur le chantier pilote du SM3A.

Hervé FAUVAIN - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (SM3A)

Alain CLABAUT - Région Rhône-Alpes

12h30

Déjeuner

14:30 Life Nature sur la Rivière d'Ain

Le SMBVA a porté un projet Life Nature sur un site Natura 2000. Présentation générale du programme LIFE et des différentes étapes du projet du SMBVA : idée, montage, actions, gestion administrative et financière et bouclage.

Nicolas GREFF - Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN)

Catherine PETIT - Grand Parc Miribel-Jonage / Ex-Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain

Céline THICOIPÉ - Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain

15:30 Utilisation du fonds FEADER dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques

Cumul de deux procédures dans le cadre d'un contrat de rivière : financement d'une partie des études par le FEADER.

Xavier DE VILLELE - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)

16h30 Discussions

17h00

Fin de journée

REMERCIEMENTS :

L'Association Rivière Rhône Alpes souhaite remercier le **Grand Parc Miribel Jonage** et tout particulièrement **Jérôme Sturla**, président du **Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage (SYMALIM)**, ainsi que l'ensemble des personnes qui se sont investies bénévolement dans le montage et l'organisation de cette journée :

Aurélié BOUGEL - *Région Rhône-Alpes*

Aurélié CAMPOY - *Commission Locale de l'Eau Drac-Romanche*

Alain CLABAUT - *Région Rhône-Alpes*

Xavier DE VILLELE - *Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy*

Cécile ETIENNE - *Région Rhône-Alpes*

Hervé FAUVAIN - *Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords*

Olivier FERRY - *Office National des Forêts*

Nicolas GREFF - *Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes*

Catherine PETIT - *Grand Parc Miribel-Jonage / Ex-Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain*

Anne RIOU - *Plateforme Régionale Développement Rural*

Céline THICOIPÉ - *Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain*

Les recommandations, partages et capitalisations des connaissances et des expériences au sein de l'ARRA, sont à considérer avec discernement, au cas par cas, en fonction des projets, de leur ambition et du contexte local.

Continuez à alimenter les échanges par des informations, exemples et retours d'expériences sur le forum ou par l'intermédiaire des pêches aux cas pratiques du réseau d'acteurs pour la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

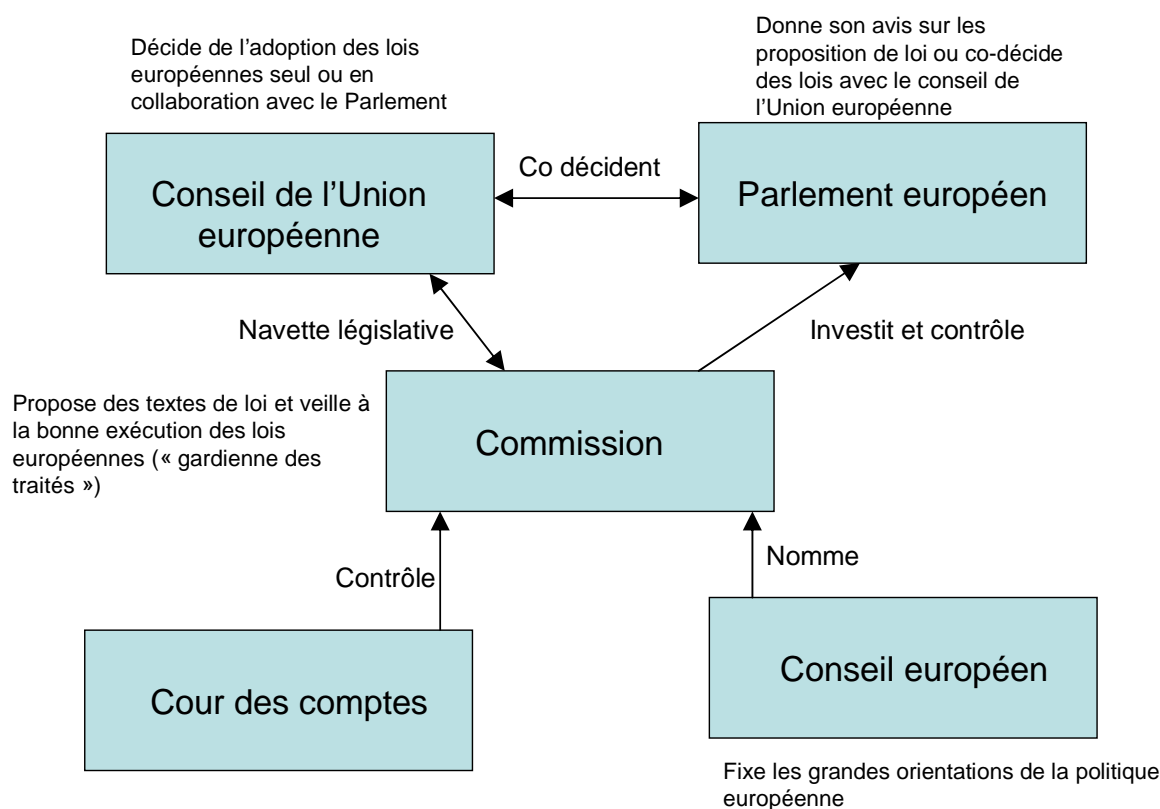
Le débat reste ouvert !

INTRODUCTION

L'Union Européenne (UE)¹ forme un partenariat politique et économique entre 27 pays européens. Les recettes du budget de l'UE proviennent des contributions des pays membres, mais également des droits à l'importation imposés sur les produits provenant de pays non membres de l'UE et d'un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée prélevée par chaque pays.

Le budget de l'UE finance des activités dans divers domaines comme le développement rural, la protection de l'environnement ou encore la promotion de l'emploi. Si le montant et la répartition du budget sont décidés par la Commission, le Conseil de l'UE et le Parlement, la gestion des fonds et des différents programmes sont du ressort des États membres et de la Commission.

Les principales institutions de l'UE



¹ L'ensemble des sigles et abréviations sont détaillés dans le lexique page 39

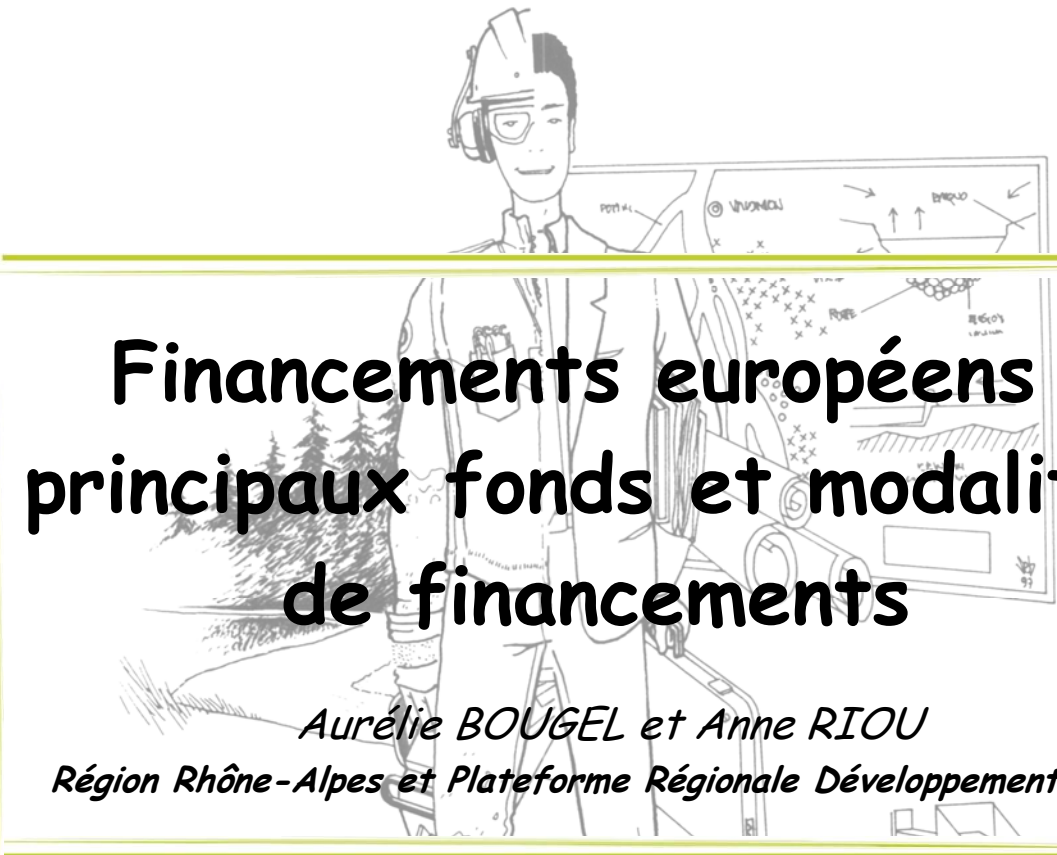
Au travers de sa politique de cohésion, de la Politique Agricole Commune (PAC) 2 et des différents programmes d'intervention directs de la Commission, l'UE offre son soutien aux opérations mises en place par les collectivités. Les structures gestionnaires de milieux aquatiques sont, elles aussi, éligibles à ces fonds.

Pour la période 2007-2013, la Région Rhône-Alpes bénéficie d'une enveloppe de 1,2 milliard d'euros au titre des fonds européens (FEDER, FSE et FEADER) auxquels s'ajoutent les programmes de coopération territoriale (Interreg) et les programmes thématiques gérés directement par la Commission européenne (Life +).

Pour assurer une parfaite transparence du devenir des fonds européens, des procédures complexes et contraignantes ont été mises en œuvre à destination de leurs bénéficiaires. Avant de se lancer dans un projet européen, il convient donc de bien connaître les fonds existants et leur fonctionnement, de maîtriser les étapes du montage et de savoir gérer au quotidien le projet sous ses différents aspects (financiers, ressources humaines, communication...).

A travers la journée « **gestion des milieux aquatiques et financements européens** », nous nous sommes donc fixé pour objectif de fournir aux gestionnaires de milieux aquatiques les bases du fonctionnement des fonds européens et de leur présenter les clés d'entrée dans les différents programmes. Nous souhaitons également leur apporter les fondamentaux d'une méthodologie de montage de projet européen.

Enfin, pour que les participants puissent échanger et bénéficier des expériences en cours ou déjà réalisées, nous avons donnée la parole aux collectivités locales du domaine de la gestion des milieux aquatiques et de l'eau concernées par ce sujet.



Financements européens : principaux fonds et modalités de financements

Aurélie BOUGEL et Anne RIOU
Région Rhône-Alpes et Plateforme Régionale Développement Rural



L'UE et les États membres

L'Union européenne apporte son aide aux pays membres dans le cadre de deux types de politiques :

- Les politiques de solidarité et de compétitivité (Politique Agricole Commune (PAC) et politique de cohésion).
- Les politiques d'accompagnement sectorielles (éducation, culture, environnement, transport, recherche...).

La politique de cohésion dispose de trois fonds européens :

- ▶ Le **Fonds Social Européen (FSE)** est un fonds structurel qui contribue à améliorer l'accès à l'emploi, la cohésion sociale et les compétences des acteurs économiques et sociaux.
- ▶ Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** est également un fond structurel destiné à soutenir des projets pour le développement économique des régions. Pour 2007-2013, le FEDER doit viser à renforcer la compétitivité et l'innovation, créer et sauvegarder des emplois durables et assurer un développement durable.
- ▶ Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** est un fonds qui relève du deuxième pilier de la PAC et qui vise à soutenir le développement rural. Il contribue, entre autres, à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, à l'environnement et au développement de l'espace rural.

Les États membres peuvent donc se faire financer des projets dans le cadre de ces fonds. Pour les projets de coopération entre plusieurs partenaires, des outils spéciaux ont été créés, certains s'inscrivant dans le cadre de fonds déjà existants et d'autres directement gérés par la Commission européenne :

- ▶ Le **programme de coopération territoriale Interreg** inscrit dans le cadre du fonds structurel FEDER.
- ▶ Les programmes sectoriels de coopération gérés par la Commission européenne de type **LIFE** (L'Instrument Financier pour l'Environnement). Ces derniers nécessitent un partenariat européen et les financements sont essentiellement centrés sur les échanges de savoir-faire.
- ▶ Les programmes **Leader** qui s'inscrivent dans le cadre du FEADER. Il s'agit de programmes de coopération transnationale et interrégionale.

La logique d'intervention de l'Union européenne auprès des États membres est régie par quatre grands principes généraux.

Tout d'abord, l'UE intervient dans le respect des grandes orientations politiques décidées au niveau du Conseil Européen.

Le **principe de subsidiarité** doit également être respecté. Cela signifie que l'UE ne peut prendre des décisions que si les États membres ne sont pas en mesure d'agir efficacement. De même, au sein des pays membres, les interventions sont souvent décentralisées ou déconcentrées au niveau régional.

Le troisième principe intitulé « **principe de complémentarité** » signifie qu'un projet ne peut pas être entièrement financé par l'UE. Des financements publics nationaux doivent aussi être engagés.

Ce principe fait l'objet de variation en fonction du fonds concerné. En effet, les projets s'intégrant dans le cadre du FEDER et du FSE sont financés en coût total. A l'inverse, les projets FEADER sont financés en dépense publique ce qui signifie que pour 1 euro de Contribution Publique Nationale (CPN) engagée, un euro FEADER sera reversé.

Pour finir, chaque projet présenté par un État membre ne peut être financé que par un seul fonds. Des recoupements ne sont donc pas envisageables même si plusieurs entrées existent.

Les fonds européens en Rhône-Alpes

Les Régions bénéficient d'une enveloppe prédéterminée par période de 7 ans pour chaque fonds européen. La période actuelle court depuis 2007 et s'étend jusqu'en 2013.

Pour les politiques de solidarité et de compétitivité, hors PAC, 347,5 milliards d'euros ont été répartis entre 3 objectifs au niveau national :

- ▶ **L'objectif de Convergence** représente 283 milliards d'euros consacrés aux régions en très fort retard de développement avec un PIB par habitant inférieur à 75% de la moyenne de l'Union Européenne. 81% du budget des politiques de solidarité et de compétitivité servent à financer cet objectif.
- ▶ **L'objectif Compétitivité régionale et emploi** vise à financer les actions des régions européennes (à l'exclusion de celles concernées par le projet convergence) à hauteur de 54,96 milliards d'euros. Cela représente 16% du budget des politiques de solidarité et de compétitivité.
- ▶ **L'objectif Coopération territoriale** possède une enveloppe de 8,72 milliards d'euros qui représentent 3% du budget.

69,75 milliards d'euros ont également été prévus au titre du développement rural, 2nd pilier de la PAC.

Les fonds structurels :

- ▶ **Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** finance les investissements productifs (infrastructures, travaux, études ...) concourant au développement régional.

A l'échelle européenne, ce fonds est divisé en trois programmes opérationnels (PO) :

- **Le Programme Opérationnel (PO) compétitivité régionale et emploi** met 334 millions d'euros à disposition de la Région Rhône-Alpes. Aujourd'hui, 65 % de l'enveloppe a été consommée. Au niveau de la Région Rhône-Alpes, le PO compétitivité régionale et emploi vise à mettre en œuvre un développement durable et solidaire des territoires de Rhône-Alpes. Ce programme comprend 5 axes :

1. Soutenir l'innovation et l'économie de la connaissance (121 millions d'euros). Cet axe est géré en partie par l'État, par la Région Rhône-Alpes et par Oséo².
2. Faciliter la diversification et la promotion des activités économiques (85 millions d'euros). Cet axe est géré en intégralité par l'État.

² Oséo est une entreprise publique possédant trois blocs de compétences : l'aide à l'innovation, la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres et le financement en partenariat.

3. Préserver l'environnement et prévenir les risques (46 millions d'euros). Cet axe est intégralement géré par l'État.
4. Développer l'accessibilité à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les transports respectueux de l'environnement (48 millions d'euros). Cet axe est géré quasi intégralement par la Région et pour partie par l'État.
5. Valoriser le fleuve Rhône comme axe de développement durable et le protéger (24 millions d'euros). Ce programme est géré intégralement par la Région Rhône-Alpes

- **Les PO interrégionaux** (Alpes, massif central, Bassins Rhône et Loire) correspondent à une enveloppe de 143 millions d'euros répartis comme suit :

- PO Rhône : 34 millions d'euros au titre de la lutte contre les inondations, de la préservation de la biodiversité et des transports.

- PO Alpes : 35 millions d'euros répartis entre deux axes :

Axe 1 : Compétitivité des vallées autour des stations moyennes de montagne

Axe 2 : Prévention et protection des risques naturels

- PO Massif central : 40,6 Millions d'euros répartis entre trois axes :

Axe 1 : Politique d'accueil des habitants et des entreprises

Axe 2 : Richesses économiques basées sur les atouts du Massif

Axe 3 : Attractivité du territoire

- PO Loire : 33,8 Millions d'euros au titre de la protection de l'environnement et de l'aménagement durable du bassin fluvial.

L'objectif des programmes interrégionaux est de renforcer l'efficacité des politiques régionales par la promotion des réseaux d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Les projets éligibles peuvent concerner les innovations technologiques, les Réseaux de Développement Technologique (RDT) dans le développement régional ou encore l'innovation dans les services. L'environnement, l'efficacité énergétique, la biodiversité et la prévention des risques peuvent également être éligibles.

- **Les programmes transfrontaliers en Rhône-Alpes (INTERREG)**

- Le programme France - Suisse représente une enveloppe de 55 052 315 euros de FEDER pour la France.

- Le programme France - Italie représente 62 267 729 euros de FEDER pour la France.

L'objectif de ces programmes est le développement local transfrontalier au service des populations de part et d'autre des frontières. Plusieurs axes sont alors développés :

- Coopération économique, innovation, recherche et enseignement supérieur

- Aménagement de l'espace, accessibilité, mobilité

- Prévention de risques, ressources naturelles culture, tourisme, services à la personne

Il reste encore 3 millions d'euros sur les programmes franco-suisse axées sur l'environnement.

Ces programmes ne concernent que certains départements. Les territoires adjacents peuvent tout de même déposer des dossiers dans la limite de 20% du budget mais ils ne seront pas prioritaires. Les territoires ne faisant pas partie de l'Union Européenne (Suisse par exemple) peuvent également être partenaires dans ces projets mais ils ne bénéficieront pas de subventions européennes.

- Les programmes transnationaux en Rhône-Alpes

Les programmes transnationaux sont répartis sur l'espace alpin (28 039 492 euros de FEDER pour la France) et sur la Méditerranée (35 009 041 euros de FEDER pour la France).

L'objectif des programmes transnationaux est de contribuer à la structuration du territoire européen et d'adapter les actions en fonction de l'intensité des problèmes et des besoins de développement durable. Les axes développés concernent :

- La compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- L'environnement et la prévention des risques ;
- L'amélioration de l'accessibilité : transports, TIC et développement durable urbain.

Un appel à projet est actuellement ouvert sur l'espace méditerranéen pour l'ensemble des thématiques citées ci-dessus. Sur l'espace alpin, un 4^{ème} appel à projet va également être ouvert à l'ensemble des axes.

▶ **Le Fonds Social Européen (FSE) finance les actions de valorisation des ressources humaines et de soutien à l'emploi (formation, orientation, aide à l'emploi, insertion...) à hauteur de 359 millions d'euros.**

▶ **Les fonds associés à la PAC et à la politique commune de la pêche :**

- Le **Fonds Européen de la Pêche (FEP)** représente une enveloppe de 216 millions d'euros pour la France au titre du soutien au secteur économique de la pêche, de l'aquaculture et des zones dépendantes.

- Le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)** est le second pilier de la PAC et finance le développement rural et l'adaptation des structures, filières et infrastructures agricoles ainsi que forestières à hauteur de 635 millions d'euros.

Les perspectives financières ainsi que les propositions de règlements pour les futurs programmes 2014-2020 seront communiquées par la Commission européenne à l'été 2011.

▶ **Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**

L'Union européenne apporte son concours au développement des zones rurales en contribuant à la réalisation des objectifs suivants dans le cadre de la Politique Agricole Commune :

- amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation,
- amélioration de l'environnement et de l'espace rural par un soutien à la gestion des terres agricoles et boisées,

- amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification des activités économiques en zone rurale.

Sur la période 2007-2013, les zones rurales françaises bénéficient de 635 millions d'euros au titre du FEADER.

Le FEADER comprend un programme régional appelé Document Régional de Développement Rural (DRDR). Il présente la stratégie adoptée et les dispositifs d'aide retenus pour mettre en œuvre le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) en Rhône-Alpes.

Le FEADER comprend également 17 programmes LEADER. Leader est l'acronyme de « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre FEADER pour la période 2007-2013. Le programme LEADER favorise les projets de partenariats public-privé interterritoriaux ou transnationaux qui se présentent sous la forme de Groupe d'Action Locale (GAL).

Un réseau a été créé pour favoriser les initiatives de développement des territoires ruraux. Il est matérialisé par un site web intitulé « plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes ».

Un programme d'action sectoriel : Le Programme Life + (L'Instrument Financier pour l'Environnement)

L'objectif du programme LIFE est de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique communautaire en matière d'environnement.

Géré directement par la Commission européenne, le programme comprend 3 volets thématiques :

- LIFE -NAT: Nature et biodiversité
- LIFE-ENV: Politique et gouvernance en matière d'environnement
- LIFE-INF: Information et communication

Ce programme est mis en œuvre sous la forme d'appels à projets annuels. Ce sont les États membres qui centralisent les propositions.

Un appel à projets est actuellement en cours pour un budget global de 267 millions d'euros pour la France. Les propositions doivent être envoyées avant le 18 juillet 2011 aux autorités nationales pour une réponse entre septembre 2011 et mars 2012.

L'appel à projet 2011 est principalement axé sur les projets visant une gestion efficace des ressources naturelles et des déchets.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Anne-Laure Barberousse au ministère de l'écologie ou l'association Enviropea qui apporte une aide au montage de projet.

Contacts en Rhône-Alpes

► PO FEDER et PO plurirégionaux

www.europe-en-rhonealpes.eu (PO FEDER, FSE)

www.europe-centre.eu (PO plurirégional Loire)

www.territoires.rhonealpes.fr (PO Rhône, PO Massif-Central, PO Alpes)

- *SGAR Rhône-Alpes/Mission Europe* : sgar-europe@rhonealpes.pref.gouv.fr

- *Région Rhône-Alpes/Direction de l'Europe, des Relations Internationales et de la Coopération*:
fondseuropeens@rhonealpes.fr

► Programmes transnationaux et transfrontaliers

www.interreg-francesuisse.org

www.interreg-alcotra.org (France-Italie)

www.alpine-space.eu (Espace alpin)

www.programmemed.eu

Point de contact Espace Alpin + référent MED en Rhône-Alpes :

Céline PARIS cparis@rhonealpes.fr

Point de Contact Lémanique France - Suisse

Ludovic Antoine: ludovic.antoine@franche-comte.fr

Animatrice Alpes du Nord France - Italie ALCOTRA

Muriel FAURE muriel.faure@cq73.fr

► FEADER et programmes LEADER

www.feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

www.reseaurural.fr

www.caprural.org (réseau régional)

Instruction : DRAAF, DDT

Paiement : Agence de Services et de Paiement (ASP)

Les principaux cofinanceurs : le Conseil régional Rhône-Alpes, les agences de l'eau, les conseils généraux



Le montage de projets européens

Olivier FERRY
Office National des Forêts

L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial réalise, en parallèle de sa mission de gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du Régime forestier, des prestations de services pour des personnes publiques et privées.

L'ONF organise par exemple des formations au montage de projets européens mais il est également partenaire dans de nombreux projets touchant de près ou de loin à la gestion des forêts.

L'ONF a déjà été prestataire pour monter des projets européens et notamment dans le cadre des programmes LIFE et INTERREG, mais aussi pour des dossiers de plus petite ampleur sur les fonds FEDER et FEADER.

Bien entendu, les personnes souhaitant monter un projet européen ne sont pas obligées de faire appel à un prestataire pour le montage. La cellule Europe à la Région, par exemple, est également là pour apporter des conseils aux porteurs de projet.

La phase de montage de projet, difficilement finançable, peut être longue et très coûteuse. Dans le cadre du programme INTERREG, le montage du projet peut être financé mais cela a pour conséquence de considérer la date du début du montage comme le début du projet. Cela peut être problématique si le montage est très long.

Les acteurs de l'eau sont particulièrement concernés par les fonds européens (organisation des collectivités déjà en "mode projet", fort potentiel de co-financements notamment avec l'Agence de l'eau, projets qui contribuent aux politiques européennes de protection de l'environnement, etc...). Quelque soit la taille du projet, des éléments méthodologiques reviennent.

Un projet répond à une logique et les partenaires doivent être liés par une vision et une perspective communes tout en étant réalistes quant à la taille du projet. Quels sont les objectifs que l'on se fixe ? Quelles actions et moyens allons nous déployer pour y parvenir ? Quels résultats découlent de ce projet ?

La construction d'un projet européen peut être découpée en 10 étapes :

- 1-Une idée attractive
- 2-Premiers contacts
- 3-Analyse d'opportunité
- 4-Instruction actions, partenaires, financements
- 5-Assemblage selon critères d'éligibilité
- 6-Engagements formels des partenaires
- 7-Dépôt du dossier
- 8-Sélection et révision
- 9-Démarrage
- 10-« Service après vente »

1. Identifier les «bonnes idées»

Les grands axes de la politique de l'Union européenne reposent sur des principes de solidarité, de compétitivité et de développement durable. Certaines idées sont donc plus porteuses que d'autres et il est important de les intégrer dans les projets européens. Des actions en faveur de l'éducation, de l'emploi, de la préservation de la biodiversité, de l'égalité homme/femme ou encore permettant de développer un tourisme durable rentreront plus facilement dans le cadre des axes

des fonds européens. Les idées doivent être attractives pour les partenaires techniques et financiers et conduire à des résultats qui apporteront de véritables solutions à des problèmes existants réellement.

Par exemple, le projet « LIFE Rhin vivant », en Alsace, a été retenu car il avait pour objectif de restaurer des anciens bras du Rhin de manière à recréer des espaces alluviaux favorisant notamment le retour du saumon. En Région Rhône-Alpes a été entrepris un projet « LIFE Nature et Territoires » visant à protéger la nature en synergie avec le développement local des territoires. Le projet « INTERREG Nature » a eu pour objet de proposer une offre de sentiers Nature pour les personnes à mobilité réduite.

Ces trois projets innovateurs et répondant aux enjeux politiques de l'Union, ont été acceptés.

2. Premiers contacts

Le contact est un élément important dans la phase de montage de projets. Il est donc conseillé de rencontrer les différents acteurs du projet pour analyser sa pertinence mais aussi son réalisme.

Avant de se lancer dans le projet, une évaluation des fondamentaux est nécessaire. Elle consiste à rencontrer le(s) porteur(s) potentiel(s) et les partenaires de manière à déterminer si l'idée envisagée est attractive et si le projet est bien dimensionné. Une rencontre avec les collaborateurs internes et externes, identifiés comme stratégiques pour les actions envisagées, permet d'évaluer la faisabilité de ces actions.

Les cofinanceurs doivent également être contactés de manière à préparer l'accueil du projet et à déterminer les bonnes conditions pour leur mobilisation.

Les personnes à l'initiative du projet peuvent prendre contact avec un expert de la procédure d'instruction afin d'identifier les points clés et les étapes à ne pas manquer.

L'ensemble de ces échanges va permettre d'évaluer le degré d'engagement potentiel des porteurs, cofinanceurs, partenaires et collaborateurs.

Les acteurs intégrés dans le projet doivent être mobilisés et se sentir concernés en respectant la logique du « donné-rendu ». Le projet est en effet une concentration de ressources humaines et budgétaires dont il ressort des actions. Cela implique pour les partenaires de bien comprendre ce que peut leur apporter un projet et ce qu'ils doivent produire en contrepartie. La logique du gagnant-gagnant peut alors s'appliquer si le monteur de projet a conscience des intérêts de chaque partenaire.

La gestion des ressources lors des différentes étapes du projet nécessite une anticipation de manière à prouver aux partenaires techniques et financiers que les moyens sont maîtrisés. Cela peut consister en la réalisation de plans de financements, en une contractualisation du rôle de chaque partenaire et de leurs responsabilités auprès du maître d'ouvrage ou encore en précisant le type de contrat des salariés.

3. L'analyse d'opportunité

Le montage de projet européen mobilise des ressources humaines et budgétaires importantes pendant une période pouvant être très longue (entre 3 mois et plusieurs années en fonction des projets). Un projet présenté n'est pas forcément accepté et il convient donc de réaliser

systématiquement une analyse d'opportunité afin de ne pas perdre de temps avec un projet qui n'a pas de chance d'aboutir.

Pour le projet LIFE Nature et Territoire, la bonne idée a été de faire le pari de concilier le développement local avec la protection de la nature. Le projet répondait à une réelle attente politique de faire sortir la procédure Natura 2000 de son carcan politique et budgétaire afin d'inciter d'autres acteurs à l'utiliser. Le projet a pu être monté car il reposait sur une solide stratégie partenariale entre le Conservatoire Régional des Espaces Naturel (CREN), des collectivités ou encore des Parc Naturels Régionaux. Mais surtout, l'outil LIFE Nature était bien maîtrisé par les partenaires qui avaient fait appel à des experts pour le montage. Cette phase a tout de même mobilisé 100 jours pour le coordonnateur du montage !

4. L'instruction du projet : « être flexible tout en restant méthodique »

Les partenaires du projet doivent parvenir à prouver qu'ils sont fiables et qu'ils pourront assurer la réalisation du projet jusqu'à la fin en respectant les délais. Cela implique une anticipation des éventuels aléas. Les partenaires se sont en effet engagés à suivre un cadre logique « objectifs - actions - moyens - résultats attendus » qui doit être respecté pendant toute la durée du projet. Chaque action doit être individualisée et faire l'objet d'un contenu, d'un plan de financement et de résultats attendus propres.

La mobilisation des cofinancements nationaux nécessite d'être anticipée de manière à ne pas se retrouver avec un projet non viable financièrement.

Il est également important que les acteurs à l'initiative du projet aient conscience de la charge de travail nécessaire à la réalisation du projet afin de chiffrer de manière suffisante les besoins quantitatifs et qualitatifs en terme de personnel. Cela permet de déterminer des coûts de personnel, des éventuels recours à de l'assistance extérieure et d'analyser dans quelle mesure ces coûts peuvent être subventionnés.

Pour finir, le management du projet ne doit pas être sous-estimé car c'est ce qui permet aux différents acteurs de conserver des liens et de mener chaque action en restant dans la logique globale du projet.

5. L'assemblage du projet

Un effort de présentation et de rédaction est nécessaire à l'éligibilité d'un projet. Le cadre logique « objectifs - actions - moyens - résultats attendus » doit être mis en valeur et les critères d'éligibilité respectés. Il est important de prouver la valeur ajoutée du projet, notamment en cas de forte concurrence.

Par ailleurs, le projet sera plus facilement éligible si les grands thèmes de la politique de l'Union Européenne apparaissent (emploi, égalité homme/femme, biodiversité, handicap...).

Enfin, un dossier de financements européens peut nécessiter une traduction qu'il ne faut pas omettre de chiffrer.

6. Les engagements

Le montage de projet européen implique de répondre à un formalisme très strict qu'il convient de respecter, notamment en ce qui concerne la convention d'engagement des partenaires. Les délais

pour récupérer les engagements doivent être anticipés car cela peut être très long d'attendre que chaque structure obtienne une délibération ou la signature d'un élu, en particulier quand le projet regroupe un nombre important de partenaires.

7. Le dépôt du dossier

Une fois le projet monté, il est déposé auprès des services compétents. Lors de ce dépôt, le délai et le formalisme doivent être respectés. Les partenaires peuvent rencontrer leurs correspondants pour que ces derniers les aident à améliorer le dossier sans toutefois trop les solliciter.

Il est important d'informer les partenaires de l'avancement à chaque étape du projet.

8. Sélection et révision

Le projet déposé fait ensuite l'objet d'une vérification par le service instructeur afin de déterminer sa recevabilité. Si le dossier est éligible et complet, il passe devant les instances de programmation et une convention de subvention est signée. L'hypothèse où le dossier est incomplet ou non éligible doit être anticipée par les partenaires qui peuvent mettre au préalable en place un système d'organisation pour réviser le dossier. Les partenaires doivent pour cela bien connaître la procédure de révision, notamment les délais, et se mettre d'accord sur ce qu'ils acceptent de négocier ou non.

9. Le démarrage

Une fois le projet accepté, le monteur peut passer le relai au chef de projet si ces deux personnes sont différentes (ce qui est recommandé pour les projets les plus complexes). Le monteur du projet n'est en effet pas toujours le mieux placé pour endosser le rôle du chef de projet.

Le chef de projet a tout intérêt à s'entourer d'un comité de pilotage élargi pour assurer la gouvernance du projet. Il est préférable d'identifier cette instance de coordination au préalable afin de ne pas perdre de temps au démarrage. De la même manière, les délais de signature des conventions de partenariat doivent être anticipés.

Tout au long du projet, il est important de rappeler les fondamentaux et les délais dans lesquels ils doivent être réalisés. Le reporting et la communication ne doivent pas non plus être oubliés. La personne en charge du management a notamment pour mission de rappeler cela aux partenaires.

10. Le « service après vente »

Après le démarrage du projet, la personne qui a été en charge de son montage peut assurer un « service après vente » qui a pour objectif de conforter la cohésion partenariale en faisant le lien avec la phase de montage. Le personnel des structures partenaires peut être amené à changer, c'est pourquoi l'historique du projet doit être conservé. Pour assurer la « mémoire du projet », le monteur peut, par exemple, participer régulièrement aux comités de pilotage pour être au courant des actualités du projet de manière à pouvoir réagir en cas de problèmes. De la même manière que pour le management, le monteur est là pour rappeler les fondamentaux du projet.

8 bis. Le crash !

Même après révision, un projet déposé peut être refusé. Dans ce cas, les personnes à l'initiative du montage doivent tout d'abord s'informer des raisons de l'échec et en informer les partenaires. Cependant, un projet refusé peut être à nouveau présenté à une période où il y a moins de concurrence ou sur un programme plus pertinent. Le projet peut aussi être modifié pour être plus en adéquation avec les axes des fonds.

Enfin, il est également possible d'envisager de poursuivre ce projet sans financements européens si les partenaires ont une assise financière assez solide et qu'ils disposent de financements nationaux.

Pour conclure cette présentation succincte de ce qui est normalement développé en une journée de formation, voici une liste des « 10 commandements » du montage de projet :

1. Coordonner (un dossier, un responsable)
2. Expliquer (un chemin, des étapes...)
3. Maîtriser le savoir faire
4. Rester maître du temps
5. Rechercher le gagnant-gagnant
6. Tirer n'est pas pousser
7. Contourner les obstacles
8. Métaboliser les tensions
9. Persévérer
10. Pratiquer l'auto-analyse...

Le montage du projet Géni'Alp

- Des besoins communs autour de la connaissance et de l'expérimentation du génie végétal en rivière de montagne

En 2007, des gestionnaires de milieux aquatiques et des chercheurs constatent des besoins importants en terme de protection de berges en rivières de montagne pour des raisons de sécurité des personnes mais aussi pour répondre aux enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de la Directive Cadre sur l'Eau en matière de bon état du cours d'eau. Le génie civil reste en effet prépondérant au détriment du génie végétal sous utilisé en rivières de montagne.

Par ailleurs, peu de bibliographie et de sites de références existent en France sur le génie végétal alors que des techniques et des retours d'expériences sont développés à l'étranger (Sud-Tyrol, Autriche, ...).

L'Espace transfrontalier Franco-Suisse est assez homogène en termes de végétation des cours d'eau et des versants, des caractéristiques morphodynamiques et géomorphologiques et des usages du génie végétal en rivières de montagne. Plusieurs structures de part et d'autre de la frontière franco-suisse se rendent compte qu'ils ont des besoins complémentaires en termes de connaissance et d'utilisation du génie végétal en rivière de montagne.

L'Association Rivière Rhône Alpes (FR) anime le réseau des acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques en Rhône-Alpes. Dans ce cadre, elle souhaite pouvoir apporter des réponses aux questions de ses adhérents au sujet du génie végétal et créer de nouveaux partenariats.

Le CEMAGREF (FR) et **l'HEPIA de Genève (CH)** sont des organismes de recherche. Ils souhaitent valoriser leurs travaux de recherche, mettre en place de nouveaux partenariats et développer des connaissances au sujet du génie végétal.

L'Office National des Forêts (FR), le **Syndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique (FR)**, le **Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (FR)**, le **canton de Vaud (CH)** ainsi que **les communes de Bex (CH)** et de **Gryon (CH)** cherchent à développer des connaissances, à créer un ouvrage francophone de référence et souhaitent expérimenter de nouvelles pratiques.

Enfin, la **Région Rhône-Alpes**, à travers sa politique de l'eau volontariste et ambitieuse, souhaite conforter sa position de région Européenne et porter un projet collaboratif.

Toutes ces structures se regroupent autour de la volonté de développer des axes de recherche novateurs et de donner des réponses aux besoins des acteurs de l'eau.

- Les étapes du montage de projet

Suite au constat réalisé en 2007 concernant les besoins importants de protection de berges, les structures intéressées ont cherché à définir des objectifs et des actions.

Ils ont parcouru les différents programmes de collaboration ainsi que les appels à projet dans lesquels leurs objectifs pouvaient s'inscrire. Ils se sont alors tournés vers le **programme Interreg Franco-Suisse**.

Une fois le programme défini et le partenariat formalisé par une convention entre les structures intéressées, de nombreuses réunions se sont déroulées pour monter le projet. Il s'agissait de définir les différentes actions et les acteurs ainsi que les résultats attendus et le budget prévisionnel.

Pour coordonner les actions de ce projet, les partenaires devaient trouver un chef de file. Ils se sont alors tournés vers la région Rhône-Alpes.

Les élus de la Région Rhône-Alpes ont en effet voté en 2005 une nouvelle politique de l'eau orientée autour de 4 axes dans lesquels le **projet Géni'Alp** s'intégrait parfaitement :

- Restaurer et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Établir une gestion durable et concertée des milieux, conciliant les différents usages de l'eau ;
- Participer à la prévention et la gestion des inondations en contribuant à favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités du milieu ;
- Développer l'innovation et l'expérimentation.

Le projet a ensuite été déposé et accepté en 2009. Une convention de subvention a alors été signée.

Pendant toute la phase de montage, les partenaires ont été en relation avec le Secrétariat Technique Conjoint (STC) représenté en France par la Région Franche Comté de manière à vérifier que le projet rentrait bien dans le cadre du programme Interreg Franco-Suisse. La Région Franche Comté est autorité de gestion pour le programme. Elle a la charge du fonds FEDER en France.

Le programme Interreg Franco Suisse

Le **programme Interreg Franco Suisse** est un programme de coopération rassemblant les territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Pour la période 2007-2013, ce projet a un budget de 90,2 millions d'euros dont 55 millions FEDER (le reste est financé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de la Haute-Savoie).

Ce programme comporte 3 axes :

- ✓ Axe 1 : Économie, innovation, formation :
- ✓ Axe 2 : Aménagement du territoire, transports, environnement
- ✓ Axe 3 : Qualité de vie, attractivité, services

La mise en œuvre du projet

D'une durée de 21 mois (1^{er} mars 2010 et 31 décembre 2012), ce projet a un coût total de 1,255 millions d'euros (889 000 euros pour la France).

Les cofinancements du projet sont répartis de la façon suivante :

- ▶ Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Interreg IVA France-Suisse (51% du budget France).
- ▶ L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (21% du budget France)
- ▶ Le Conseil général de la Haute-Savoie (5% du budget France). Il ne participe au financement que des actions réalisées en Haute-Savoie.
- ▶ La Confédération suisse (Interreg Fédéral) (22% du budget Suisse)
- ▶ Le canton de Genève (6% du budget Suisse)
- ▶ Le canton de Vaud (6% du budget Suisse)
- ▶ L'autofinancement venant des partenaires du projet (34% pour l'ensemble du projet).

Le projet Gén'i'Alp répond à des enjeux de restauration physique des cours d'eau et de l'espace de liberté, conformément aux préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et vise également à protéger et à améliorer la biodiversité en rivière de montagne. Par ailleurs, ce projet touche à des enjeux socio-économiques de lutte contre l'érosion.

Trois principaux objectifs ressortent de ce projet :

- ✓ Développer et promouvoir le GV en rivière de montagne
- ✓ Créer des outils concrets pour les gestionnaires et techniciens
- ✓ Sensibiliser les élus à ces techniques

Pour répondre à ces objectifs, 4 actions ont été mises en œuvre :

- Action 1 : Chantier pilote, suivi de la biodiversité
- Action 2 : Guide technique
- Action 3 : Communication, promotion et formations
- Action 4 : Animation et management transversal

▶ Action 1 : Les chantiers pilotes et suivi de la biodiversité

- *Les chantiers pilotes*

L'objectif des chantiers pilotes est de déterminer dans quelles mesures les techniques développées à l'étranger sont transférables et pertinentes et quels types d'ouvrages sont les mieux adaptés aux milieux à fortes contraintes.

Des critères ont été dégagés pour déterminer le type de chantiers pouvant permettre de répondre à ces objectifs. Tout d'abord, la sécurité des biens et des personnes dans une logique d'intérêt général doit être au cœur du projet. Puis, le cours d'eau sur lequel les aménagements vont avoir lieu doit avoir un régime hydrologique nival ou pluvio-nival et être situé entre 450 et 1300 mètres. Les faciès d'écoulement doivent être hétérogènes et le régime hydraulique torrentiel. Enfin, la pente de profil en long doit être supérieure à 1%. 6 chantiers pilotes ont été retenus.



Chantier ONF - avant travaux - Zone 2 - Source : A. Matringe (ONF)

- *Suivi de la biodiversité*

Les partenaires sont partis de l'affirmation que le génie végétal favorise la biodiversité. Ils ignorent toutefois de quelle manière et dans quelles mesures cette pratique est positive pour la diversité des espèces.

L'objectif de cette action est donc de mieux connaître les capacités d'accueil et de développement des biodiversités animales et végétales, spécifiques et fonctionnelles sur les berges de cours d'eau aménagées, notamment en comparaison avec les berges non remaniées (« naturelles ») en prenant en compte la dynamique temporelle, la taille des cours d'eau ainsi que l'altitude.

Dans le cadre de cette action, une thèse menée par Paul Cavallé du CEMAGREF est en cours de réalisation.

▶ Action 2 : Guide technique

Il n'existe actuellement pas de guide francophone sur le génie végétal en rivière de montagne. L'action 2 du projet Génialp vise donc à créer un guide pour sensibiliser les élus, gestionnaires et techniciens à la pratique du génie végétal en rivière de montagne et pour leur fournir des outils de mise en œuvre de cette pratique sur leur territoire en fonction de la typologie de leurs cours d'eau.

Ce guide va être divisé en trois parties :

- ✓ Principes d'aménagement des berges ;
- ✓ Retours d'expérience et recueil des techniques de génie végétal en rivière de montagne sur l'espace alpin ;
- ✓ Guide des espèces utilisées en génie végétal en rivière de montagne

Disponible à l'automne 2012, cet ouvrage va être réalisé par l'HEPIA de Genève, le CEMAGREF et l'Association Rivière Rhône Alpes.

▶ Action 3 : Communication et formation

L'ensemble des actions réalisées dans le cadre du projet Génialp doit être facilement accessible aux personnes concernées de manière à promouvoir les bonnes pratiques et techniques qui en ressortent. Des actions de sensibilisation et des formations doivent pour cela être réalisées.

Les partenaires en charge de la communication et de la formation sur le projet ont créé un site web qui constitue une plateforme dédiée au génie végétal en rivière de montagne : www.genialp.org.

Des journées techniques d'information et d'échanges sont organisées et des maquettes pédagogiques vont être créées. Deux journées techniques auront lieu prochainement. Prévue le 29 septembre 2011, la première sera consacrée aux principes d'aménagement et aux techniques. La deuxième présentera les retours d'expérience des chantiers pilotes et leurs perspectives. Elle aura lieu au printemps 2012.

Sur les chantiers pilotes, des plaquettes et des panneaux d'information vont être réalisés.

► Action 4 : Management

Au sein de la Direction Climat Environnement Energie Santé (DCESE) et plus spécifiquement au sein du service « Gestion des milieux », la Région Rhône-Alpes (RRA) assure le management du projet Géni'Alp.

L'objectif de cette mission est d'assurer une bonne collaboration entre les partenaires, le lien avec le Secrétariat Technique Conjoint et les autres cofinanceurs ainsi que le suivi technique, administratif et financier du projet. Le rôle de la Région est également de promouvoir le projet à l'extérieur du consortium.

Pour assurer ces missions de management, la région a endossé le rôle de chef de file du projet. Elle sera alors le point de contact unique avec le Secrétariat Technique Conjoint (STC).

Au quotidien, la RRA doit assurer un suivi des actions, du planning et du budget (mail, téléphone, réunion) ainsi que le suivi des documents contractuels (convention attributive de subvention et convention interpartenariale). La RRA anime également le partenariat par le biais de l'organisation de deux réunions plénières par an et de réunions techniques dès que nécessaire. Tout au long du projet, elle est aussi chargée d'assurer une bonne communication au sein du partenariat franco-suisse. C'est enfin à la RRA d'organiser le colloque de restitution qui aura lieu à l'automne 2012.

Deux fois par an, la RRA réalise un rapport technique et un rapport financier (le rapport financier ne prend pas en compte la partie Suisse du projet) à destination du STC. Si ces rapports sont conformes, le STC donne l'ordre à la Caisse des Dépôts et Consignations de verser les fonds FEDER à la RRA qui les réceptionne et les reverse aux partenaires français.

Le rôle de chef de file implique donc de bien connaître les financements européens pour faciliter les démarches des partenaires à chaque étape du projet. Le fait de ne pas perdre de temps avec des problématiques administratives leur permet d'être plus efficaces dans leurs actions. Le chef de file doit donc être très disponible pour gérer quotidiennement le projet.

Toutes les actualités du projet sont disponibles sur le site www.geni-alp.org.

Pour contacter les chefs de file du projet :

Chef de file France

Cécile ETIENNE

Région Rhône Alpes

*Direction Climat Environnement Santé et
Énergie (DCESE)*

cetienne@rhonealpes.fr / 04 27 86 63 90

Chef de file Suisse

Patrice Prunier

HEPIA de Genève

patrice.prunier@hesge.ch / +41 (0)22 759 95 88

Tous les autres contacts sont sur www.geni-alp.org

Illustration à travers un exemple de chantier pilote réalisé dans le cadre du projet Génî'Alp et d'autres retours d'expérience sur l'ARVE.

D'une longueur totale de 107 km linéaire, l'Arve prend sa source dans le massif du Mont Blanc à 2191 m d'altitude. Le bassin versant de l'Arve représente plus de 40% du département de la Haute Savoie.

Avant le projet Génî'Alp, le SM3A avait déjà participé à deux projets européens.

► PROGRAMME LIFE « Eau et Forêt »

Le projet a vu le jour suite au constat d'un besoin d'amélioration des connaissances et des échanges entre gestionnaires en matière de restauration des cours d'eau. Les élus étaient par ailleurs très motivés et le syndicat a profité de l'opportunité financière de l'appel à projet pour mettre en œuvre de nouvelles actions.

Le syndicat s'est également lancé dans ce projet pour développer des actions davantage consacrées à la protection de l'environnement. Le premier Contrat de Rivière Arve de 1995 était en effet très axé sur l'hydraulique et le bilan de mi-parcours a fait ressortir la volonté de faire « plus d'environnement ».

L'objectif du projet est d'améliorer les connaissances entre gestionnaires de l'eau et de la forêt, des territoires (Arly, Drôme, Ouvèze, Arve...), entre différents pays européens et auprès de la population locale.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet :

- Opération expérimentale pour la redynamisation d'un banc
- Restauration d'habitats alluviaux
- Reprofilage d'une ancienne Ballastière
- Réouverture d'anciens bras

Ce projet a permis au syndicat d'adapter les actions de terrain selon les conclusions du programme Life, de formaliser la réflexion concernant le classement en zone Natura 2000 et enfin de poursuivre la collaboration entre gestionnaire de l'eau et forestiers dans le cadre d'un programme Interreg (Alpeau).

► PROGRAMME INTERREG « Alp'eau »

Pour ce projet, la volonté du syndicat a été d'élargir l'échelle d'action ainsi que le champ des acteurs. Des scientifiques ont pour cela été associés aux gestionnaires. Cela a permis aux gestionnaires de contribuer à l'élaboration d'études et de protocoles.

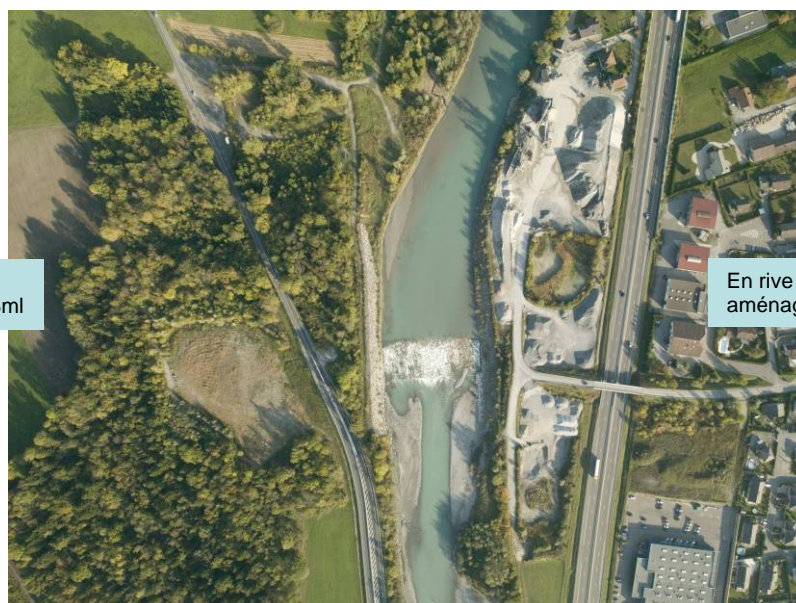
Les méthodes de travail ont également évolué en insistant sur les actions de formation et notamment auprès des scolaires.

► PROGRAMME INTERREG « Génî'Alp »

Le SM3A participe au projet Génî'Alp dans le cadre de l'action 1 « chantiers pilotes ».

Sur le site retenu, un seuil a été aménagé en 2000. Le fait de valoriser un site où il y a déjà des ouvrages en génie civil a été sujet à discussions du fait du risque de légitimer des anciennes

pratiques. Ce site a toutefois été accepté pour ne pas se cantonner aux nouveaux ouvrages et travailler également à la gestion d'ouvrages existants.



En rive gauche :
aménagement de 10 placettes de 18ml

En rive droite :
aménagement de 10 placettes de 20ml

Le fait que des scientifiques soient intégrés au projet Génialp a permis la réalisation de protocoles validés pour la réalisation des aménagements. Le protocole pour le site de l'Arve a été le suivant :

1. Forage à 2 mètres de profondeur (entre les interstices), 1 par 4 m², diamètre 4 à 7 cm et pieu vivant de plus de 3 mètres. Injection de coulis terreux liquide + collerette de géotextile autour de chaque pieu
2. Remplissage des interstices (matériaux terreux liquides) et terre végétale sur la partie supérieure + bouturage 3 boutures par m².
3. Idem 2 + géotextile coco fort grammage fixé à l'aide de clous et de fil de fer
4. Placage de terre (matériaux terreux puis terre végétale) à la pelle mécanique + bouturage 3 boutures par m².
5. Idem 4 + géotextile coco fort grammage

a : avec ensemencement d'herbacées ;

b : sans ensemencement.

Dans un projet européen, chaque acteur doit être dans son rôle pour parvenir à une ventilation efficace des missions. Le rôle du chef de file est très important car il permet aux partenaires de passer de la phase de réflexion à la phase d'élaboration. Les partenaires jugent qu'il a été plus utile de ne pas recevoir de subvention de la part de la Région Rhône-Alpes mais de bénéficier de son rôle de chef de file que l'inverse. Les fonds versés par la région ont été plus utiles à la création d'un poste de chef de file qu'au financement d'une action.

Après trois projets européens, le syndicat juge les procédures trop complexes et chronophages même si le besoin de transparence est compris. De même, les phases d'élaboration sont très longues alors que l'éligibilité du projet reste incertaine jusqu'au dernier moment.

Ces projets sont toutefois très positifs car ils permettent de voir ce qui se fait ailleurs et de bénéficier de financements très attractifs pour la réalisation de missions de grande envergure.



Life Nature sur la Rivière d'Ain

*Nicolas GREFF, Catherine PETIT et Céline THICOIPÉ
Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes,
Grand Parc Miribel-Jonage / Ex-Syndicat Mixte de la Basse Vallée
de l'Ain et Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain*

► Le contenu du projet Life Nature sur la rivière d'Ain

En novembre 2002, le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain s'est engagé, dans le cadre du programme Life Nature, dans un projet ayant pour objectif la conservation des habitats créés par la dynamique fluviale de l'Ain. Le syndicat était le bénéficiaire, le CREN et la fédération de chasse de l'Ain les partenaires.

Le programme comprenait 5 volets dans lesquels étaient réparties 40 actions avec des objectifs quantifiés tels que la restauration de 4 îlots de 20 hectares, de 150 à 200 hectares de pelouses, de 50 hectares de forêt, la réintroduction de 10 garennes et 30 lapins ou encore l'installation de 20 barrières et 10 panneaux.

- Volet A : études et plans de gestion
- Volet B : maîtrise foncière et d'usages
- Volet C : travaux de restauration
- Volet D : communication - sensibilisation
- Volet E : fonctionnement

Si ce programme, qui a pris fin en 2006, peut être assimilé à un contrat de rivière, il est à noter que la nature des engagements est bien différente. Dans le cas où les engagements techniques, financiers et de délais ne sont pas tenus, la commission européenne se réserve le droit de revenir sur ses propres engagements. C'est pourquoi le syndicat doit être en mesure, non seulement d'expliquer les modifications éventuelles en cours de programme, mais aussi de proposer et de mettre en œuvre des alternatives pré-validées par la Commission, afin de ne pas modifier l'équilibre global du programme. Il est donc préférable de faire toujours un peu plus que ce qui est prévu.

Par exemple, une action visant à restaurer différents faciès de îlots a été modifiée. En effet, ce ne sont pas 4 mais 5 îlots qui ont été réhabilités, avec néanmoins un linéaire moindre que celui prévu au programme, en démontrant que la recharge sédimentaire réalisée allait profiter au fonctionnement des autres îlots en place. Ou encore, 20 hectares de forêt devaient être restaurés, alors qu'au final, c'est un principe de non intervention qui a prévalu.

Une autre contrainte porte sur le périmètre du programme, qui ne peut concerner que le périmètre de délimitation de Natura 2000. Or, ce périmètre, issu d'une phase de concertation avec les collectivités, n'est pas toujours cohérent d'un point de vue fonctionnel. Toutes les communes n'ont pas souhaité faire partie de ce périmètre qui n'est de ce fait pas toujours pertinent.

Quant aux délais, le SMBVA s'est engagé à les respecter de manière très stricte pour la réalisation de chaque action. Cela implique d'argumenter tous les changements pouvant avoir lieu.

Le projet Life Nature a nécessité plus de 100 réunions de concertation avec les acteurs locaux (CLE, riverains, élus, fédérations de pêche et de chasse...). Il est très difficile de faire comprendre à ces acteurs les engagements et contraintes administratives et techniques du LIFE. Les acteurs ont tendance à s'engager davantage dans le projet par opportunité financière que par une réelle volonté et motivation.

C'est pourquoi, pour impliquer les riverains et les acteurs dans le projet, le syndicat a mis en œuvre des actions de communication et de sensibilisation. Cela s'est traduit par des actions basiques et concrètes comme le ramassage de déchets dans la rivière par exemple, qui ont permis de les réunir et de communiquer sur le LIFE.



Opération Rivière en fête : ramassage de déchets et sortie grand public.
Photos : Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain



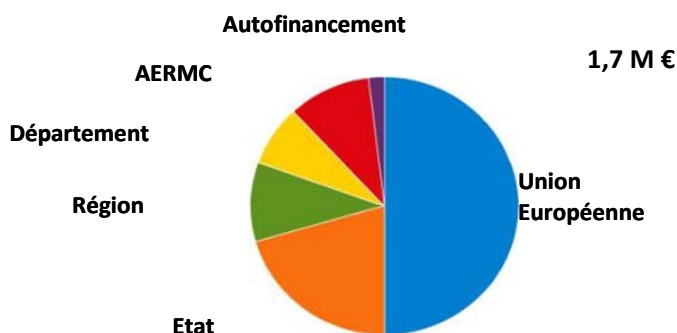
► Les engagements financiers

Des estimations de dépenses ont également été prévues dans le dossier de candidature. Ces dépenses ne peuvent varier que de +/- 10% par nature de dépenses, tout en maintenant le montant total du projet et les engagements techniques et financiers par action.

Attention, les règles varient en fonction des projets. Il faut donc se renseigner sur celles applicables à son projet.

- Personnel : 530 829 €
- Déplacements : 33 310 €
- Assistance extérieure : 897 337 €
- Matériel durable : 143 259 €
- Maîtrise foncière : 42 686 €
- Matériel consommable : 33 698 €
- Frais généraux : 41 075 €

Chaque partenaire s'est engagé à financer un pourcentage du programme sans détailler la part consacrée à chaque action : une répartition à établir au plus tôt, en intégrant les critères d'éligibilité de chacun.



Pour le LIFE Nature rivière d'Ain, 40 % des fonds européens ont été versés au démarrage, 30 % à la moitié du programme et les 30 derniers % sont versés au solde, le tout sur présentation de rapports d'activité très détaillés. Si le paiement au démarrage s'avère très confortable, le paiement versé au solde peut prendre du temps (pour ce projet, 9 mois après la fin du programme) et il faut donc anticiper une marge de trésorerie.

Un rapportage annuel et un plan post LIFE exposant les perspectives du projet ont également du être réalisés. Cela est contraignant mais permet de mettre en œuvre un véritable suivi dans le temps des actions.

Bilan du projet et post LIFE

Une fois le projet fini, le syndicat a eu trois mois pour rendre le rapport final technique et financier. Cela s'anticipe tout au long du projet par la production et le classement rigoureux de tous les justificatifs. Tous ces documents doivent être archivés car des contrôles peuvent avoir lieu pendant les cinq ans suivant la fin du projet.

Ce projet a nécessité de se conformer à une procédure complexe et chronophage mais en contrepartie, il a permis la mise à disposition de moyens financiers, logistiques et humains au service d'actions de conservation des habitats. A l'époque du projet, il n'était pas habituel d'allier l'eau et la biodiversité et ce projet a réussi à impulser de nouvelles pratiques.

Par ailleurs, ce projet a permis aux différents partenaires de prendre l'habitude de travailler ensemble et d'échanger des techniques. Le syndicat bénéficie maintenant des relations tissées pendant le programme et d'une meilleure reconnaissance auprès des acteurs locaux et européens. Le projet a d'ailleurs été primé comme l'un des 5 « best Life nature » européens sortis en 2006. Mais surtout, ce projet a impulsé des propositions d'actions à long terme suite aux travaux expérimentaux : le syndicat réalise un contrat de bassin, porte des contrats Natura 2000 et a pour projet la création d'une réserve naturelle régionale.



Utilisation des fonds FEADER et FEDER dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques

Xavier DE VILLELE

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)



Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV) a engagé en 2001 un premier contrat de rivière qui s'est achevé en 2007. Dans ce cadre, il a reçu des fonds FEDER pour l'assainissement collectif (6,67 millions d'euros), pour une action paysage (7 000 euros), pour le fonctionnement du SYMILAV (29 000 euros) ainsi que pour une action de lutte contre l'érosion de berges (5 000 euros).

Il a également fait appel aux fonds FEOGA pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans 70 exploitations. (1,29 millions d'euros).

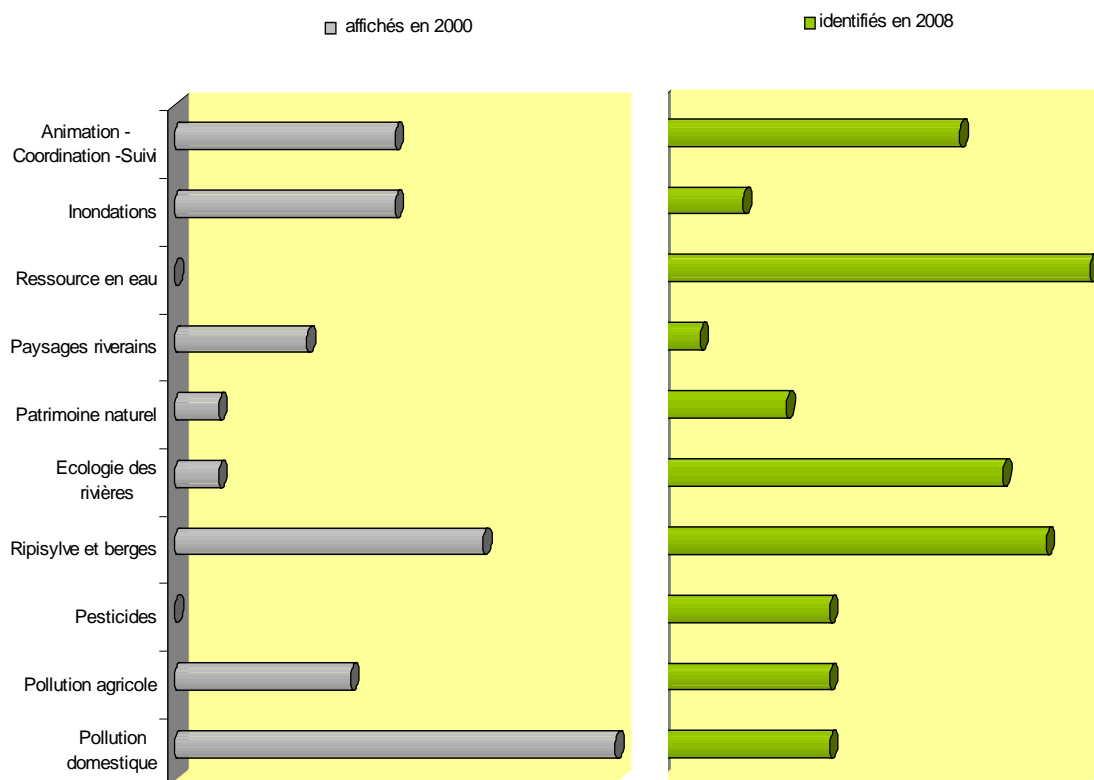
Durant la phase de réflexion autour du projet d'un second contrat de rivière, le syndicat a décidé de mettre en œuvre une démarche innovante consistant à réaliser un contrat unique alliant un contrat de rivière et une procédure Natura 2000. Le bassin versant du Lignon du Forez est en effet inscrit au titre de Natura 2000 pour les cours d'eau et leurs berges avec le SYMILAV comme opérateur (placement en 2003).

La rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB) a donc été retardée de manière à ce qu'elle coïncide avec la mise en place du contrat de rivière.

Ces deux procédures peuvent être liées car elles répondent à l'objectif commun de restauration et de conservation du bon état écologique des milieux aquatiques identifiés comme habitats prioritaires. Par ailleurs, le contrat de rivière et la procédure Natura 2000 ont le même support d'application : les rivières et leurs berges.

Le contrat de rivière a été cofinancé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Loire et le DOCOB Natura 2000, par l'État et l'Europe.

Le passage en site Natura 2000 et le premier contrat de rivière ont permis aux élus de prendre conscience de l'importance de la ressource en eau comme le prouve les deux graphiques ci-dessous présentant les objectifs des élus en 2000 et en 2008 :



L'élaboration du contrat Rivière-Natura 2000 a nécessité 11 études préalables :

Volet A	Volet B	Volet C
Étude qualité des eaux	Diagnostic des milieux aquatiques	Étude communication
Gestion de l'assainissement domestique	Gestion écotopographique	
Gestion Quantitative	Mise en valeur des milieux aquatiques	
Diagnostic agricole	Gestion des inondations	
Pesticides		
Gestion des pollutions diffuses		

Pour ces études, le syndicat a bénéficié de fonds européens Natura 2000 (FEADER) pour le diagnostic des milieux aquatiques à hauteur de 82 750 euros ce qui représente 100% du coût de l'étude.

Le syndicat a également fait appel à des fonds dans le cadre du Plan Loire (FEADER) pour l'étude écotopographique (10 750 euros pour 72 000 euros de dépenses). Cette demande de financement pour l'étude a toutefois dû être refaite à trois reprises.

Le contrat Rivière-Natura 2000 Lignon du Forez comprend trois volets dont certains sont subventionnés par des fonds européens :

VOLET A Gérer qualitativement et quantitativement les eaux	VOLET B Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeur les rivières en rapport à l'enjeu « milieux aquatiques »	VOLET C Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières sur le bassin versant
Volet A1 : 23.8 M€ Lutter contre les pollutions domestiques	Volet B1 : 1.5 M€ Mettre en valeur les paysages riverains	Volet C1 : 1.5 M€ Animer le contrat et le mettre en œuvre
Pas de financements européens	Pas de financements européens	168 000 € de FEADER et financements États dans le cadre de Natura 2000 pour le poste animateur Natura 2000
Volet A2 : 6.7 M€ Lutter contre les pollutions diffuses	Volet B2 : 4.3 M€ Gérer, réhabiliter et protéger les milieux aquatiques	Volet C2 : 300 K€ Former, sensibiliser et communiquer
2 361 517 € dans le cadre des MAET* eau et conversion au BIO : FEADER	570 580 € dans le cadre de Natura 2000 : FEADER	Pas de financements européens
Volet A3 : 25 K€ Initier des orientations stratégiques de la gestion quantitative de l'eau	Volet B3 : 3.8 M€ Gérer le risque inondation	Volet C3 : 212 K€ Suivre et évaluer
Pas de financements européens	Pas de financements européens	Pas de financements européens

* Mesures Agri-Environnementales Territorialisées

Pour la réalisation du contrat rivière/Natura 2000, le syndicat a axé son intervention d'avantage sur l'écologie des rivières et des espèces que sur la fonctionnalité. Cela a permis d'obtenir d'avantage de financements européens Natura 2000. Le SYMILAV a également dû prouver l'exemplarité, le caractère innovant ainsi que la reproductibilité de la démarche.

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TELEPHONE	MAIL
ALZATE Luisa	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 55 20	lalzate@rhonealpes.fr
ANIEL Julie	Communauté d'agglomération du Lac d'Annecy	74007 ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	janiet@agglom-annecy.fr
BOCCIO Aurélie	SM de la Vallée de l'Ognon	70190 BOULOT	03 81 55 02 18	smambovo@wanadoo.fr
BONTE Thomas	EDF - Unité de Production Est	68050 MULHOUSE	03 89 35 22 44	thomas.bonte@edf.fr
BOUGEL Aurélie	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04.72.59.40.39	abougel@rhonealpes.fr
BOURDIN Laurent	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 28 24	laurent.bourdin@eamurc.fr
BOUTIGNY Jérôme	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33	j.boutigny@agglom-st-etienne.fr
BRIAND-PONZETTO Claudie	Conseil Général du Rhône	69483 LYON Cedex 03	04 72 61 28 83	c.briand-ponzetto@rhone.fr
BROUTIN Eric	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	ebroutin@rhonealpes.fr
CACHOT Betty	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 86	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr
CAILHLOL Cécile	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	melina.chaleat.ouvezive@gmail.com
CARDOT Clémence	Communauté de communes du Beaufortain	73270 BEAUFORT	04 79 38 31 69	confluences@beaufortain.com
CARRAUD Sylvain	Communauté d'Agglomération Loire Forez	42450 SURY LE COMTAL	04 26 54 70 00	sylvaincarraud@loireforez.fr
CAUDRON Denis	Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages	01250 REVONNAS	04 74 52 18 41	
CHALEAT Mélina	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 17	melina.chaleat.ouvezive@gmail.com
CHARRIER Félicien	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 15	felicien.charrier@gmail.com
CLABAUT Alain	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 47 97	aclabaut@rhonealpes.fr
CORGET Julien	SM Veyle Vivante	01540 VONNAS	04 74 50 26 69	jcorget@veyle-vivante.com
COUVE Julie	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine	69592 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 86	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr
DE VILLELE Xavier	SM du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	xavier.devillele@lignonduforez.fr
DELBREILH Nicolas	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	nicolas.delbreilh@eamurc.fr
DELORME François	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 53 82	f.delorme@agglom-st-etienne.fr
DENIS-BISIAUX Hélène	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr
DESSUS Guillaume	SMETA du Durgeon	70000 VESOUL	03 84 97 49 08	guillaume.dessus@vesoul.fr
DU CREST Blandine	Communauté de communes du Beaufortain	73270 BEAUFORT	06 65 05 93 40	st.confluences@beaufortain.com
DUMOUTIER Julien	SM du Bassin Versant de la Véore	26760 BEAUMONT LÈS VALENCE	04 75 60 11 45	dumoutier.smbvv@orange.fr
DUPLAN Sylvie	SIVOM du Haut Giffre	74440 TANINGES	04 50 47 62 02	duplan.giffre@orange.fr
EPAILLARD Isabelle	ASTERS	74370 PRINGY	04 50 66 47 51	asters@asters.fr
FANTINO Guillaume	CNRS - ENS LSH	69342 LYON Cedex 07	04 37 37 63 52	guillaume.fantino@ens-lyon.fr
FAURE Emmanuelle	Syndicat du Chassezac	07140 LES VANS	04 75 88 10 65	efaure.syndicat.chassezac@orange.fr
FAUVAIN Hervé	SM de l'Arve et ses Abords	74130 BONNEVILLE	04 50 25 60 14	hfavvain@sm3a.com
FAVIER Denis	DDT du Rhône	69422 LYON Cedex 03	04 78 63 11 44	denis.favier@rhone.gouv.fr
FERRY Olivier	ONF Rhône-Alpes	74000 ANNECY	04 50 23 84 15	olivier.ferry@onf.fr
FILLATRE Pierre	CONTRECHAMP	69001 LYON	04 78 39 31 18	pfillatre-contrechamp@orange.fr
FROUIN Fabien	BIOTOPE	69500 BRON	04 37 24 03 02	ffrouin@biotope.fr
GARNIER Géraldine	CREN Rhône-Alpes	01800 CHARNOZ SUR AIN	04 74 34 98 61	geraldine.garnier@espaces-naturels.fr

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TELEPHONE	MAIL
GAST Stéphanie	VEOLIA EAU	69414 LYON CEDEX 06	04 72 69 30 00	stefgast@gmail.com
GAYDOU Pauline	CNRS - UMR 5600	69362 LYON Cedex 07	04 78 78 75 44	p.gaydou@yahoo.fr
GONNET Fabrice	SM de la Rivière Drôme	26340 SAILLANS	04 75 21 85 84	f.gonnet@smdr.org
GREFF Nicolas	CREN Rhône-Alpes	01800 CHARNOZ-SUR-AIN	04 74 34 98 63	nicolas.greff@espaces-naturels.fr
GRIMBERT Héloïse	SIAE de la Reyssouze et ses Affluents	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	siaera@orange.fr
GUERRY Sylvère		69005 LYON	06 80 60 56 50	silvere_g@yahoo.fr
HUMBÉY Marie-Pierre	Lyonnaise des eaux	69147 RILLIEUX LA PAPE Cedex	06 89 77 29 96	marie-pierre.humbey@lyonnaise-des-eaux.fr
JUVENAL Thibault		34070 MONTELLIER	06 60 53 81 68	juvenal.thibault@gmail.com
LACROIX Aurélien	Union des associations syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 96 64 22	union-as@orange.fr
LAFLEUR Alexandre	SIAE du Suran	01250 BOHAS MEYRIAT RIGNAT	04 74 51 81 23	alafleur.riviere-suran@orange.fr
LOUIS Mathias	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	mlouis@rhonealpes.fr
MARIUS Edouard	Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche	25290 ORNANS	03 81 57 14 49	edouard.marius@mnepe.fr
MARTINET Alain	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	amartinet@rhonealpes.fr
MAURY Baptiste	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	melina.chaleat.ouvezive@gmail.com
MESTRALLET Julien	DREAL Rhône Alpes	69509 LYON Cedex 03	04 37 48 36 95	julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr
METZGER Matthieu	AQUAGO/TECHSUD	34400 LUNEL	06 88 22 88 58	matthieu.metzger@aquago.fr
MOLINIER Vincent	SM du bassin versant du Seran	01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	04 79 87 61 57	vincent.molinier@fr.oleane.com
ORIOU Stéphane	SIVOM Ouvèze Vive	07003 LYAS	04 75 20 25 14	ouvezive@gmail.com
PASQUIER Vincent	Syndicat de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 55	sagycr.yzeron-vif@wanadoo.fr
PAYEN Cécile	Région Rhône-Alpes	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 40 00	cpaven@rhonealpes.fr
PELLIZZARO Florent	SI du bassin versant de l'Albarine	01230 ST RAMBERT EN BUGEY	04 74 37 42 80	siabva@wanadoo.fr
PERRIN Nathalie	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
PETIT Catherine	SEGAPAL	69120 VAULX EN VELIN	04 72 97 02 71	petit@grand-parc.fr
PIOT Yves	SM de la Coise et du Furan	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	yvespiotcoise@msn.com
PROST Alice	Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	alicep-srtc@orange.fr
RENOUARD Chloé	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
RIOU Anne	Plateforme Régionale Développement Rural	69751 CHARBONNIERES LES BAINS	04 72 59 60 27	europa.devrural@caprural.org
RIVIERE Daniel	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363 LYON Cedex 07	04 72 76 19 41	daniel.riviere@eaurmc.fr
ROBERT-CHARRUE Damien	Ecole d'Ingénieurs de Lullier	CH-1202 GENEVE	0041 22 546 24 86	damien.robert-charrue@gmail.com
ROSE Cédric	Syndicat du Bassin de la Fure	38210 TULLINS	04 76 07 95 84	sibf@wanadoo.fr
ROUX Amandine	SI des Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 93 31 69	technique.sim@orange.fr
RUBIN Jean-François	Ecole d'Ingénieurs de Lullier	CH-1202 GENEVE	0041 22 546 25 38	jean-francois.rubin@hesge.ch
TAESCH Alain	Union des associations syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 96 64 22	union-as@orange.fr
THEVENET Grégoire	SM des Rivières du Beaujolais	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	smb@smrb.mairies69.net
THICOIPE Céline	Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Ain	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-cthicoipe@orange.fr
VALE Nicolas	Association Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
VALLADE Laure	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363 LYON Cedex 07	04 72 71 26 00	laure.vallade@eaurmc.fr
VECSERNYES Zsolt	Ecole d'Ingénieurs de Lullier	CH-1202 GENEVE	0041 22 546 25 83	zsolt.vecsernyes@hesge.ch
VERNET Maryline	Fédération de pêche de la Somme	80450 CAMON	03 22 70 28 10	fpma80technique@yahoo.fr

LEXIQUE

ASP : Agence de Service des Paiements
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CIACT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires
CPN : Contrepartie Publique Nationale
CREN : Conservatoire Régional des Espaces naturels
CRNS : Cadre de référence Stratégique National
DCE : Directive Cadre sur l'eau
DCESE : Direction Climat Environnement Santé et Energie
DERIC : Direction Europe, Relations Internationales et Coopération
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRDR : Document Régional de Développement Rural
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA : Fonds Européen Agricole de Garantie
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FEP : Fonds Européen de la Pêche
FSE : Fonds Social Européen
GAL : Groupe d'Action Locale
GV : Génie Végétal
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
LIFE : L'Instrument Financier pour l'Environnement
ONF : Office National des Forêts
OSC : Orientations Stratégiques Communautaires
PAC : Politique Agricole Commune
PCP : Politique Commune de la Pêche
PNR : Parc Naturel Régional
PO : Programme Opérationnel
RDT : Réseau de Développement Technologique
SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales
STC : Secrétariat Technique Conjoint
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

Bilan des échanges de la journée "Financements européens "

Grand Parc - Miribel Jonage (69) - 18 avril 2011

Grand Parc - Miribel Jonage (69) - le 18/04/2011

	Indicateurs d'échanges					Total
	A. Bougel A. Riou	O. Ferry	H. Fauvain B. Clavaud	N. Greff C. Petit C. Thicoipe	X. De Villèle	
Nb personnes différentes	13	11	7	6	9	46
Nb questions	11	10	3	8	3	35
Nb interventions	22	13	7	9	15	66

Bilan de la journée	
Participants	67
Non intervenants	58
Nb de questions	35
Nb d'interventions	66
Tx retour questionnaires	53%
Tx de satisfaction	95%

